



COMPTE-RENDU DE L'A.G. ORDINAIRE DU SNPEH

Palais des Congrès Paris le 3 juin 2005 12h30-14h

Daniel Cau remercie la SFP de son aide à l'organisation de cette AG et rappelle le travail fait au niveau du Ministère depuis 2001 pour défendre la pédiatrie. Le travail doit se faire maintenant au niveau local et régional. Les trois volets de la réforme hospitalière sont connus de tous. Nous devons maintenant organiser la meilleure gouvernance possible dans nos hôpitaux. Le risque majeur de la nouvelle réforme est la fracture entre les PH cliniciens « de terrain » (et plus encore les soignants) et le Comité Exécutif. Les déficits de trésorerie des hôpitaux sont majeurs et vont créer des tensions entre les services et les pôles. Il nous appartient d'exiger la plus grande transparence dans la gestion des hôpitaux et des régions et de défendre des objectifs de santé publique. Pour éviter la confusion entre nos responsabilités de cliniciens et celles de gestionnaires, nous devons accepter et encourager les évaluations et la transparence. Profitons de cette réforme pour accroître la démocratie dans nos hôpitaux. Il est important d'améliorer la représentativité des enfants dans les organes décisionnels des hôpitaux et des ARH. La participation des pédiatres dans les pôles et les Commissions locales et régionales d'organisation de la permanence des soins est indispensable. Nous encourageons les pédiatres à s'organiser en Commissions Régionales de la santé de l'enfant et de l'adolescent sans attendre l'encouragement des ARH. Cela doit permettre de poursuivre le travail des SROS et permettre de faire valoir la pertinence des organisations en réseau (de néonatalogie., d'urgences, de surspécialités) seule façon de surmonter les blocages institutionnels hospitaliers. Définissons ce qui nous unit et qui permet de construire.

Mettre en garde nos collègues contre le risque d'éclatement de la pédiatrie avec la réforme des pôles si, comme cela en prend le chemin dans certains CHG, la néonatalogie rejoignait le pôle Mère-Enfant, l'activité des urgences pédiatriques étaient incorporées au pôle des Urgences et ce qui reste du Service de Pédiatrie générale était incorporée dans le pôle de Médecine interne...

Au niveau du Ministère, le SNPEH continue à se battre pour la défense de la démographie des pédiatres. La diminution des DES à 196 en novembre prochain est confirmée. Nous allons prendre RDV avec Didier Houssin à la DGS et susciter un groupe de travail sur la démographie pédiatrique en liaison avec la SFP. J-L Chabernaud s'occupera pour le SNPEH de ce dossier. Les représentants de la pédiatrie libérale défendent le maintien d'une offre de soins pédiatriques dans le secteur libéral. Ils ont notre soutien. Le recadrage des pédiatres sur le «cœur»de leur métier et l'éventuelle délégation de tâches à d'autres est une discussion qui nous concerne tous. Elle est en cours au sein du CNDP. La mission dont Danièle Sommelet a été investie par le précédent Ministre contribuera également à faire avancer nos réflexions.

Bernard Le Luyer et Philippe Babe participent à l'élaboration d'un groupe de travail sous l'égide de la SFP pour améliorer la reconnaissance de la Pédiatrie dans la T2A. Ce travail ne fait que commencer.

Le SNPEH est aussi engagé au sein des intersyndicales pour défendre nos statuts. J-L. Chabernaud rappelle les positions des quatre intersyndicales. Philippe Talon, vice-Président de l'INPH a établi des listes pour les élections au Conseil de Discipline et à la Commission Statutaire Nationale où plusieurs d'entre nous sont inscrits. Nous confirmons l'importance de ce vote pour la discussion en cours sur nos statuts. François Douchain, administrateur du SNPEH mais aussi Président de l'UNSMHP, syndicat transversal de PH fait à ce titre partie d'une autre intersyndicale, la CHG-Collectif. Ces deux intersyndicales ont refusé de signer le protocole d'accord sur les statuts de PH que le Ministère voulait imposer sans concertation. Nous confirmons nos positions : oui à une concertation, non à un démantèlement insidieux du statut de PH. Restons vigilants et mobilisés après le vote du 15/6 pour défendre notre indépendance professionnelle.

Daniel Cau, 10 juin 2005